

Rapport annuel 2022

Sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

Code général des collectivités territoriales—art.D2224-1



anniversaire
SMICTOM
DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE
1972/2022

SOMMAIRE

Page 2 :	Le mot du Président	Pages 12 à 15 :	Tonnages et filières
Page 3 :	Gouvernance	Pages 16 et 17 :	Poids par Communauté de communes
Pages 4 et 5 :	Présentation du SMICTOM	Pages 18 et 19 :	La redevance incitative
Pages 6 et 7 :	Le plan de mandature 2020-2026	Pages 20 à 22 :	Les dépenses / recettes 2022
Pages 8 à 11 :	Les faits marquants de 2022	Page 23 :	Budget primitif 2023
		Pages 24 à 27 :	La prévention des déchets

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE
ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**
DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

40B avenue Jean Moulin • 90110 Rougemont-Le-Château • Tél. 03 84 54 69 44 / Fax 03 84 22 28 49
secretariat.smictom-zsv@orange.fr / redevance.smictom-zsv@orange.fr • www.smictom-zsv.fr
SIRET : 200 075 133 00021

Le mot du Président

Les années passent et se ressemblent !

Après être passé par une pandémie qui a frappé l'ensemble de notre équilibre économique et social, voilà qu'un nouveau drame éclate aux portes de l'Europe. La guerre en Ukraine a pour conséquences de provoquer un effondrement des marchés, une explosion des coûts des énergies et par cascade, un impact direct sur les matières premières ainsi que sur tous les produits du quotidien.

L'impact de ces hausses se répercute bien évidemment sur tous les ménages mais également sur l'ensemble du monde industriel.

Le sérieux du travail réalisé au quotidien par l'ensemble des agents du SMICTOM et les choix validés par vos élus ont encore une fois permis d'amortir cette inflation galopante.

Nous avons maintenu nos tarifs tout en poursuivant notre développement. L'anticipation des commandes pour nos besoins des matériels nécessaires à la mise en place des nouvelles filières comme les biodéchets ont permis de nous protéger en partie de ces hausses.

Le tri réalisé par l'ensemble des usagers est toujours un élément essentiel et incontournable pour éviter des refus chez nos prestataires et les coûts qui y sont associés. Des produits mélangés arrivant au centre de tri (couches, putrescibles, viscères de gibier, ordures ménagères, ...) qui ne sont pas autorisés dans les sacs jaunes génèrent un refus avec leurs coûts induits : rechargement du camion, transport jusqu'à l'usine d'incinération et incinération du refus. En 2022, ce taux qui était en baisse depuis 3 ans est reparti à la hausse. Les différentes campagnes de sensibilisation que nous réalisons doivent vous aider dans la compréhension du tri et ainsi faciliter celui-ci pour restreindre au maximum ces refus.

Chaque refus affaiblit l'effort de tri réalisé par les usagers investis et respectant la démarche. De plus, ces coûts engendrés impactent notre budget et par conséquent l'ensemble des ménages. Des caractérisations réalisées tout au long de l'année nous informent sur la qualité du tri et mettent en évidence les erreurs les plus fréquentes. Le SMICTOM communique par tous les moyens à sa disposition pour vous informer sur les bons gestes à réaliser. En cas de doute, n'hésitez à consulter notre site internet qui regorge de fiches techniques spécifiques pour vous aider à améliorer votre connaissance du tri à la source et ainsi limiter les erreurs. L'accueil du SMICTOM est également là pour vous épauler en cas de doute.

Je vous laisse découvrir dans ce rapport, la progression de nos différents tonnages, de nos prestations ainsi que de l'évolution de nos objectifs qui respectent l'orientation de notre plan de mandature.

Bonne lecture

Le Président, Patrick MIESCH.

Gouvernance du Syndicat Mixte



Emile EHRET

1^{er} Vice-président

- Suivi du budget (sauf signature des mandats et titres) et optimisation financière,
- Suivi des achats et des marchés publics,
- Perspective et prospective pour le syndicat,
- Gestion de la Redevance Incitative, de son règlement, de sa tarification, de l'uniformisation de celle-ci,
- Evolution des services du syndicat,
- Prévention / Communication vis-à-vis des usagers et des différents partenaires,
- Plan de gestion régional des déchets.



Patrick MIESCH

Président



François BRESSON

2^{ème} vice-Président

- Fonctionnement et organisation des collectes actuelles et futures,
- Fonctionnement et organisation des déchèteries,
- Fonctionnement et organisation des zones à déchets verts dans les communes,
- Suivi de l'ancienne Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND),
- Mise en place de la collecte des biodéchets,
- Création de bricothèques / zones de gratuité.

Composition du SMICTOM

Suite à la délibération du 12 décembre 2013, la représentation des délégués s'effectue de la façon suivante :

- **Comité Syndical** : 1 représentant par tranche de 1500 habitants par Communauté de Communes + 1 suppléant.
- **Bureau Syndical** : 1 représentant par tranche de 3000 habitants par Communauté de Communes.

Ce qui donne un total de 29 délégués et 29 suppléants pour le Comité Syndical, répartis comme suit :

- Vosges du Sud : 11 titulaires et 11 suppléants ;
- Doller et Soultzbach : 9 titulaires et 9 suppléants ;
- Rahin et Chérimont : 9 titulaires et 9 suppléants.

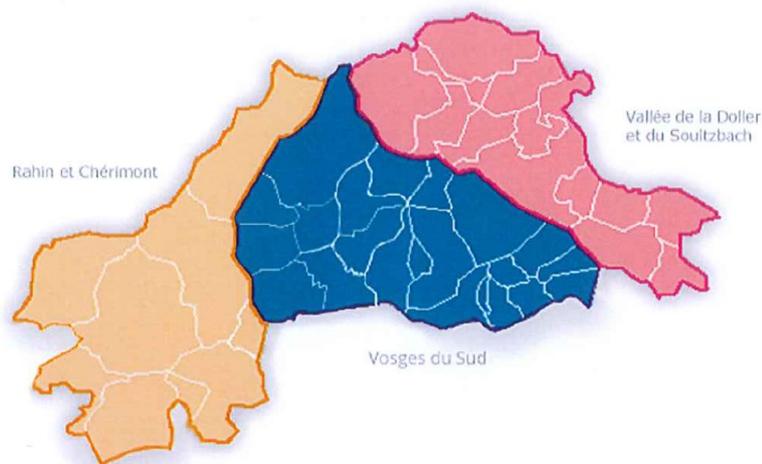
Dont 16 délégués siègent au Bureau Syndical :

- Vosges du Sud : 6 délégués ;
- Doller et Soultzbach : 5 délégués ;
- Rahin et Chérimont : 5 délégués.

Présentation du SMICTOM

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Zone Sous - Vosgienne a été créé en 1972 par arrêté préfectoral.

Il s'étend sur 3 départements : le Territoire de Belfort, la Haute-Saône et le Haut-Rhin et regroupe 3 communautés de communes.



En 2022,
- 39 815 habitants
- 44 communes

Le SMICTOM est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il exerce en lieu et place des Communautés de communes les compétences suivantes :

Collecte hebdomadaire des ordures ménagères en porte-porte, gestion des bacs à puce,

Gestion de la déchèterie fixe d'Étueffont, de la déchèterie semi-fixe de Champagney et de la déchèterie mobile, gestion des badges d'accès,

Gestion de la facturation de la redevance incitative et des dossiers des usagers,

Collecte et tri des emballages ménagers recyclables, gestion des sacs de tri sélectif,

Prévention, sensibilisation au tri et au recyclage

Suivi de l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) d'Étueffont

La Redevance Incitative est le mode de facturation du service.

Le SMICTOM est membre du Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Inter-communal des Déchets (SERTRID) . Celui-ci traite les ordures ménagères et encombrants par incinération. Il s'occupe également de la gestion des déchets verts, collectés par Sundgau Compost.

Les prestations de collecte des ordures ménagères, de collecte et tri des déchets d'emballages ménagers ainsi que la gestion des déchèteries (fixe, semi fixe et mobiles) sont réalisées par la société COVED à travers un marché public qui a pris effet au 1er janvier 2018 pour une durée de 5 ans, renouvelable 2 fois une année, soit au maximum jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour mener à bien ses missions, le SMICTOM compte 6 agents permanents en 2021, 1 apprentie depuis le 1er septembre 2021. 3 emplois civiques sont venus renforcer les effectifs de la collectivité du 1er janvier au 31 août 2021.

Il est également fait appel ponctuellement à du personnel mis à disposition par le Centre de Gestion (remplacement été, maladie, renforcement temporaire...).

Plusieurs règlements viennent régir le service public de gestion des déchets : règlement de collecte, règlement de redevance incitative, règlement des déchèteries et Programme Local de Prévention des déchets.

Un guide de collecte des déchets ménagers, déchets assimilés et des déchèteries du service public et de gestion des déchets traduit de manière ludique et illustrée ces différents règlements en vigueur au sein du SMICTOM.

Il est consultable au SMICTOM, sur le site internet www.smictom-zsv.fr, dans les mairies et Communautés de Communes.



Le plan de mandature 2020—2026

Fil conducteur de la mandature / leitmotiv :

« En harmonie avec notre amie l'abeille » / «Un service efficient respectueux de notre environnement pour tous et par tous »

3 enjeux, un socle commun !

Socles communs aux 3 enjeux :

- ⇒ Un respect permanent des réglementations actuelles et futures,
- ⇒ Un usager partenaire et acteur de la gestion des déchets (ne plus le considérer comme un client),
- ⇒ Une synergie avec les différents acteurs du territoire.

Enjeu 1 (Services) :

Affiner / adapter / faire évoluer les activités du SMICTOM auprès des usagers dans ses différentes déclinaisons (orientations) pour des services toujours plus proches des besoins / attentes des utilisateurs

- ⇒ Gestion des comptes usagers et livraison des bacs,
- ⇒ Ordures ménagères,
- ⇒ Harmonisation de l'accès aux déchèteries (fixe, semi-fixe et mobiles),
- ⇒ Tri (sacs jaunes), amélioration de la qualité et des performances,
- ⇒ Biodéchets (obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024),
- ⇒ Déchets verts,
- ⇒ Faire évoluer la fonction « déchèterie » au-delà du simple dépôt / débarras,
- ⇒ Installation d'une déchèterie semi-fixe sur le périmètre Doller-Soultzbach en remplacement des déchèteries mobiles.
- ⇒ Faciliter la gestion des communes et des collectes (guide pratique, gestion des dépôts sauvages (service de collecte / verbalisation, gestion des incivilités et des nuisances, à travers le développement d'actions coordonnées entre le SMICTOM et les communes, préconisation d'utilisation de mâchefers...).

Enjeu 2 (Finances)

Garantir une facturation maîtrisée à l'habitant avec :

- ⇒ L'uniformisation des tarifs sur les 3 Communautés de Communes,
- ⇒ Le suivi des marchés publics,
- ⇒ La recherche d'efficience économique pour l'ensemble des services (étude(s) pour la reprise en régie de certaines activités, passage au tout point de regroupement...),
- ⇒ Le maintien et la recherche de soutiens financiers extérieurs (éco-organismes, appel à projet...),
- ⇒ La vente des matières recyclées dans les meilleures conditions possibles (promotion de la vente des matériaux),
- ⇒ L'initiation d'échanges intersyndicaux / de coopération avec les territoires voisins.

Le plan de mandature 2020—2026

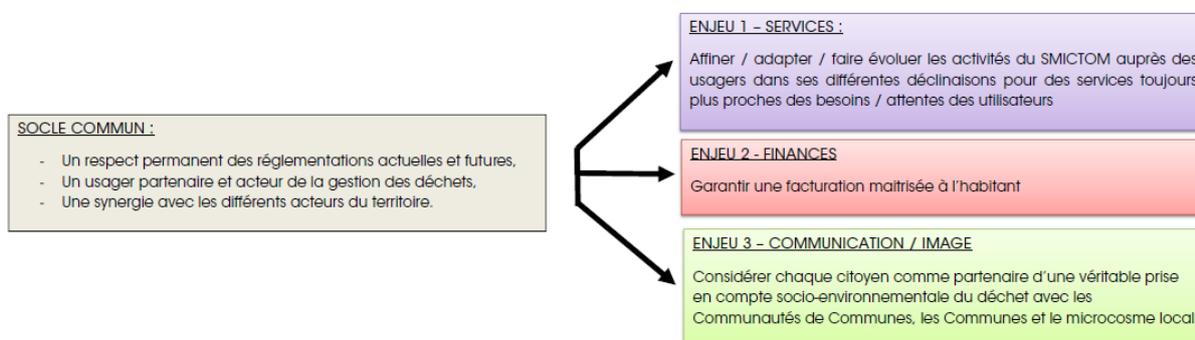
Enjeu 3 (Communication / image)

Considérer chaque citoyen comme partenaire d'une véritable prise en compte socio-environnementale du déchet avec les Communautés de Communes et les Communes à partir d'une :

- ⇒ Prévention axée sur le quotidien, la réutilisation, le vrai besoin,
- ⇒ Communication permanente orale, écrite et digitale,
- ⇒ Ecoute permanente
- ⇒ Communication positive par l'exemple,

Un service efficient respectueux de notre environnement POUR TOUS & PAR TOUS

Un socle commun, 3 enjeux



En harmonie avec notre amie l'Abeille !



Les faits marquants de 2022

⇒ La collecte des biodéchets arrive !

Le SMICTOM a été retenu par l'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté pour le financement de mise en place de la collecte séparée de biodéchets rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2024.



la

Le SMICTOM a souhaité anticiper cette échéance et a fait en sorte que la collecte des biodéchets débute au 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, 6 CDD et 1 adjoint technique ont été embauchés fin 2022 afin de distribuer les kits biodéchets à chaque foyer comprenant 100 sacs kraft et un bioseau.

192 bornes biodéchets ont été mises en place sur les 44 communes du SMICTOM.



Une communication spécifique a été réalisée:

- ⇒ un guide pratique distribué à tous les foyers lors de la remise du kit,
- ⇒ des pages dédiées dans le SMICTOM mag' et le calendrier des collectes,
- ⇒ une rubrique biodéchets sur le site internet du SMICTOM.



ATTENTION

Avec ce nouveau service, la collecte des déchets ménagers (bac gris) ne se fera qu'une fois tous les 15 jours ! Les jours de collecte changent également.



Où trouver vos sacs kraft biodegradables ?

100 sacs vous seront remis au lancement de la collecte permettant de tenir environ 1 année. En cas de besoin complémentaire, les sacs sont disponibles au :

Smictom ZSV
40 B avenue Jean Moulin
90 110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
et dans les mairies volontaires.

Des questions, besoin de conseil ?

- **Téléphone :** 03 84 54 69 44
- **Courriel :** biodechets.smictom.zsv@orange.fr
- **Site internet :** www.smictom-zsv.fr
Rubrique : que faire de mes déchets/ les biodéchets



SMICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

40 B avenue Jean Moulin
90 110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
Tél : 03 84 54 69 44
Fax : 03 84 22 28 49
secretariat.smictom-zsv@orange.fr
redevance.smictom-zsv@orange.fr
www.smictom-zsv.fr



Les faits marquants de 2022

⇒ Nos poubelles à la loupe



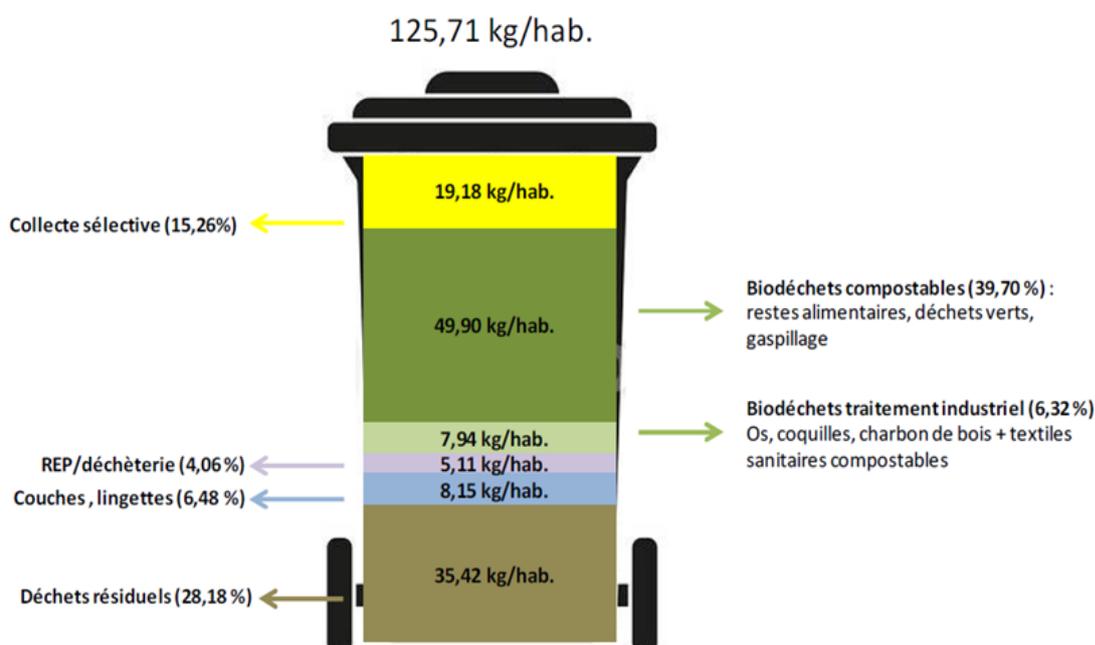
Dans le cadre de l'appel à projet sur la généralisation du tri à la source des biodéchets qui a lieu du 1^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2024, le SMICTOM a souhaité faire un état zéro de la composition du gisement d'ordures ménagères, la dernière datant de 2016. Une comparaison a pu être effectuée entre les 2 campagnes avec un focus particulier sur l'évolution des déchets putrescibles.

Une nouvelle caractérisation aura lieu à la fin de l'appel à projet afin d'évaluer l'efficacité du dispositif en place, à savoir la mise en place de 192 bornes à biodéchets sur le territoire du SMICTOM.

Le premier constat est la diminution du ratio de collecte des ordures ménagères de 136,2 kg/hab/an en 2016 à 125,7 kg/hab/an en 2022, soit 7,70 % d'ordures ménagères par habitant en moins.

La composition des ordures ménagères a également beaucoup évolué entre les 2 campagnes :

- une forte diminution du ratio de collecte sélective hors verre et des textiles sanitaires compostables,
- une légère augmentation des ratios de verre et des TLC,
- une forte augmentation des déchets putrescibles, déchets pour lesquels l'ensemble de la population ne disposait pas encore d'une solution de tri à la source, évolution qui sera à suivre dans le cadre du déploiement des PAV biodéchets, et levier important de diminution des ordures ménagères,



Les faits marquants de 2022

⇒ Le SMICTOM a 50 ans !

A l'occasion des 50 ans de sa création, le SMICTOM a organisé une journée « Portes Ouvertes » lors de l'ouverture de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets à l'ancienne déchèterie d'Etueffont en novembre 2022.

Les agents ont expliqué leur métier lié à la gestion des déchets. Le matériel utilisé pour le tri et la collecte des biodéchets mis en place en janvier 2023 a été exposé.

Des animations ont été proposées avec des jeux et des quizz sur le tri des déchets ainsi que des ateliers sur le compostage et sur la fabrication de produits ménagers et cosmétiques.



JOURNÉE PORTES OUVERTES

SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

VOTRE SMICTOM FÊTE SES 50 ANS

Venez découvrir son évolution et fêter avec nous cet anniversaire

AU PROGRAMME

- EXPO PHOTOS ET DIAPORAMA
- DECOUVERTES DES METIERS DU SMICTOM
- ANIMATIONS
- COLLECTE DE VÊTEMENTS USAGÉS
- TRI DES BIODÉCHETS 2023



9H - 12h

Ancienne déchèterie d'Etueffont

GRATUIT

Renseignement : 03 84 54 69 44
secretariat.smictom-zsv@orange.fr



Les faits marquants de 2022

⇒ La Zone de Gratuité s'agrandit



Le SMICTOM de la Zone Sous- Vosgienne a mis en place une Zone de Gratuité à la déchèterie d'Etueffont en mars 2021.

Un caisson pour l'espace bricolage a été rajouté en mars 2022.

Cette zone comprend désormais 3 espaces:

« Donnez et/ou Prenez – Espace livres »: Véritable petite bibliothèque où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, aux horaires d'ouverture de la déchèterie.

« Donnez et/ou Prenez – Espace Maison »:

Endroit où l'on peut donner ou prendre des objets en bon état tels que la vaisselle, la décoration, les jouets, le matériel de sport, le matériel de bricolage, l'outillage ou encore le petit mobilier. Cet espace est accessible uniquement en présence des agents du SMICTOM.

« Donnez et/ou Prenez – Espace Bricolage »: Vous pouvez y déposer des matériaux de construction, des outillages de jardin ou encore de la quincaillerie.

Ces espaces ont été gérés par des volontaires en service civique jusqu'en août 2022. Depuis octobre 2022, 2 bénévoles sont présentes les mercredis et vendredis.

⇒ Des volontaires en service civique pour sensibiliser au tri des déchets

Les volontaires en service civique ont procédé à des campagnes de sensibilisation au tri des déchets.

Un contrôle à la collecte des sacs jaunes (emballages recyclables) était effectué au préalable par un agent du SMICTOM. Lors d'erreurs de tri, un autocollant était apposé sur le sac et non collecté. Suite à ces contrôles,

les services civiques allaient à la rencontre des usagers dont le sac n'avait pas été collecté et les sensibilisaient en leur donnant de la documentation spécifique.



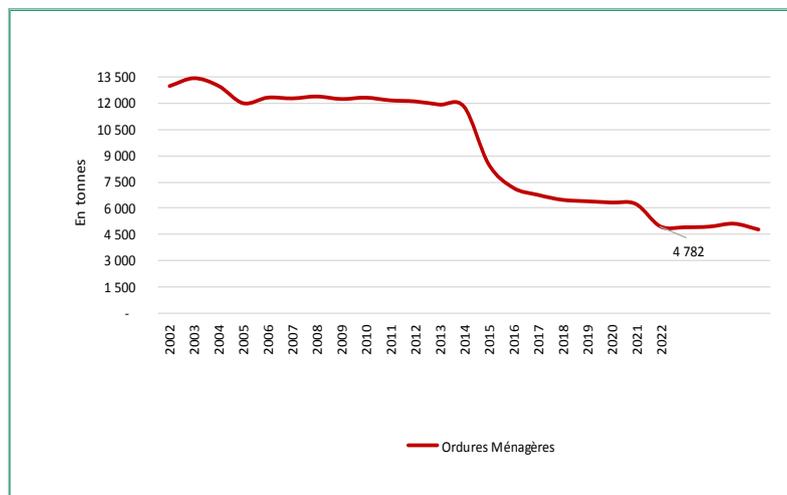
⇒ Une mascotte plus zen !

A l'occasion des 50 ans du SMICTOM, la mascotte a été relookée!

Une mascotte plus zen et plus sereine avec la collecte séparée des biodéchets arrivée un an avant l'obligation légale!

Tonnages et filières — ordures ménagères et recyclables

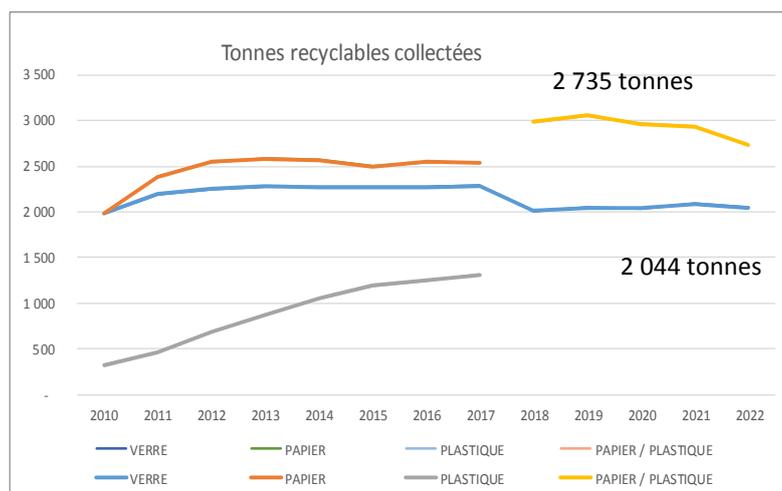
Les ordures ménagères collectées en porte-à-porte



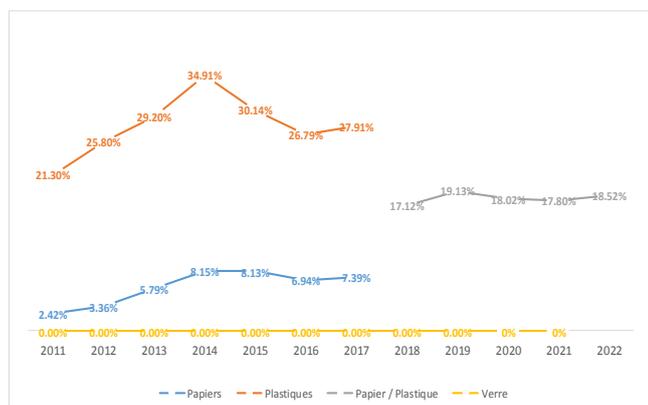
En 2018, modification du périmètre (incidence loi nôtre)

Tonnes recyclables collectées par flux

A partir du 1er janvier 2018, la collecte sélective est collectée en porte à porte dans des sacs jaunes transparents. Les emballages sont donc mélangés.

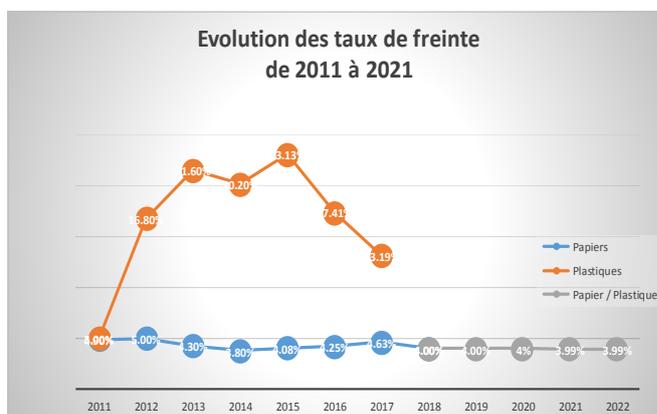


Evolution des taux de refus de 2011 à 2022



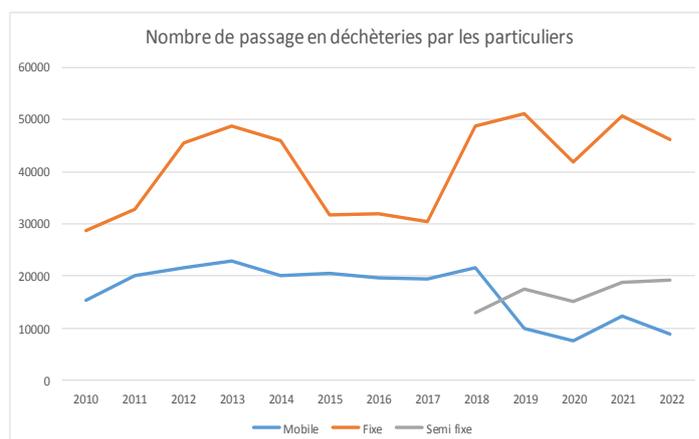
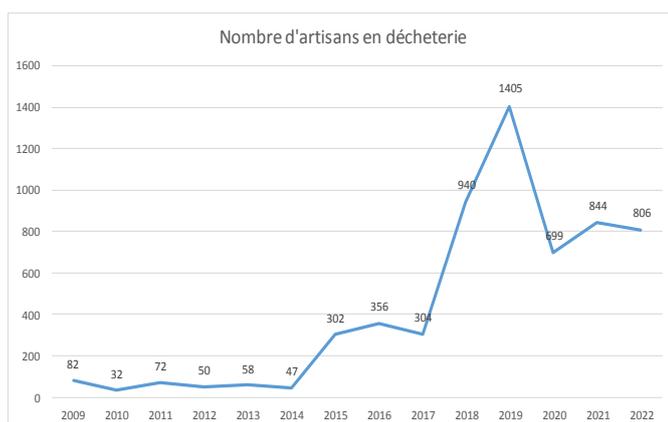
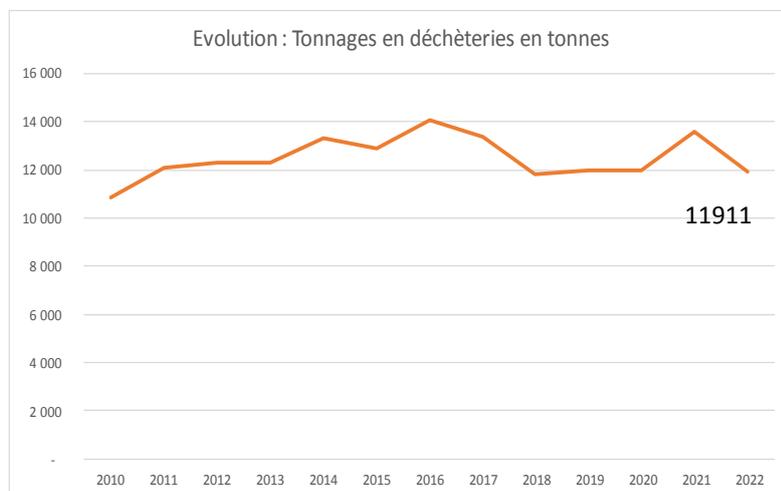
Taux de refus : Produits refusés du fait d'un mauvais tri

Evolution des taux de freinte de 2011 à 2022



Taux de freinte : différence entre l'entrant et le sortant. C'est une perte matière résultant du passage sur le ligne de tri et conditionnement en sortie de ligne

Tonnages et filières — les déchèteries



Avec la mise en place des badges obligatoires, les professionnels sont dotés d'un badge spécifique, qui ne permet pas l'ouverture de la barrière sans une intervention du gardien. Les apports des artisans sont facturés 24€/m³ sur estimation du gardien de déchèteries. Avant cette date, les bons de facturation étaient faits manuellement par les gardiens, ce qui explique les fluctuations.

Nombre de badges créés :

- Fin 2017 : 3 693 badges
- En 2018 : 9 371 badges
- En 2019 : 1 470 badges
- En 2020 : 1 010 badges
- En 2021 : 1 089 badges
- En 2022 : 1 266 badges

Tonnages et filières — les déchèteries

Produits	Lieux de traitement 2020	Tonnages 2022	Evolution de 2021 à 2022 *
Encombrants	Ecopole—Bourogne—90	1 742 t	- 5.02 %
Gravats	Centre d'enfouissement —Argiésans—90	1 974 t	- 18.56 %
Déchets verts	Sundgau Compost Hirsingue— 68	4 911 t	- 11.45 %
Métaux	PIETRA—Bourogne—90	447 t	- 19.31 %
Pneus	Gilles Henry— TOUL—54	68 t	- 11.69 %
Toxiques mélange hors filière rep **	ALSADIS Cernay	11 t	- 26.67 %
Toxiques mélange filière rep **	Tredi—Hombourg—68 / ALSADIS Cernay	45 t	- 11.76 %
Piles	Corepile	4 t	0 %
Vêtements	Le Relais—Wittenheim—68	163 t	- 12.83 %
DEEE	Envie—Audincourt—25	339 t	- 11.26 %
Huiles moteurs	GRANDIDIER—Rehancourt—88	27 t	+ 3.85 %
Huiles végétales	TREDI—Hombourg—68	4.8 t	- 15.79 %
Cartons	COVED Négoce	216 t	- 6.90 %
Batteries	PIETRA—Bourogne—90	4 t	- 33.33 %
PlacoPlâtre	R.R. — ROHR—67	209 t	- 22.30 %
Bois	PIETRA—Bourogne—90	1 014 t	- 8.89 %
Radiographies	Rhône Alpes Argent (69)	0.29 t	- 3.33 %
Ampoules	Recylum	0.87 t	- 49.71 %
Ressorcerie	ACE—LURE—70	28 t	+ 63.74 %
Capsules Nespresso	SUEZ Bourgogne Franche Comté	1.9 t	- 34.48 %
Cartouches encre	Collectors—Mornant—69	0.32 t	- 15.79 %
Meubles (Eco Mobilier)	CERNAY ENVIRONNEMENT—CERNAY—68	696 t	- 6.83 %
Huisseries	SCHROLL—Pfastatt—68	33 t	- 60.24 %

Légende

Filière avec charges financières

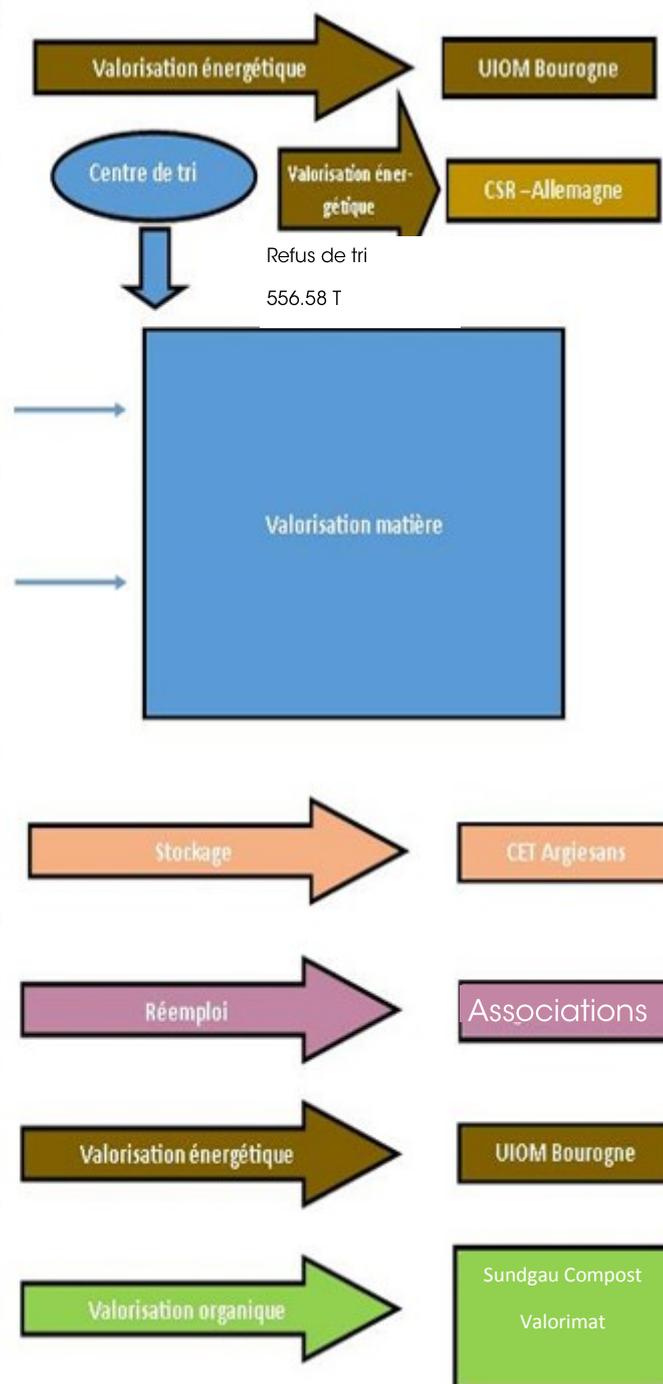
Filière soutenue par un éco-organisme

Filière à coût neutre

** REP : Responsabilité Elargie des Producteurs

Tonnages et filières — performances et mode de traitement

En 2022, 599 kg / habitant de déchets		
Ordures ménagères résiduelles		4782 T 120.10 kg/
Collecte sélective (verre, plastique, papier)		6394 T 160.60 kg/
Textiles (linge et chaussures)		163 T 4,09 kg/hab
Déchets de déchèteries	huisseries et capsules Nespresso 	3 866 T 97.09 kg/hab
		1974 T 49.58 kg/hab
Déchets de déchèteries		28 T 0.70 kg/hab
		1742 T 43.75kg/hab
		4911 T 123.34 kg/



Taux de valorisation matière ou énergétique (hors gravats) = 100%

Sigle :

UIOM : usine d'incinération des ordures ménagères

CET : Centre d'enfouissement technique

CSR : Combustible solide de récupération

Poids collectés par communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

Communes	Poids en KG			Déchèterie		
	OM	Verre	Collecte sélective	Nombre d'apporteurs		Poids
				Fixe	Mobile	Mobile
Anjoutey	63 240	18 830	35 840	2 479		
Auxelles Bas	50 060	19 935	39 860	265	280	18 670
Auxelles Haut	29 980	16 365	21 540	162		
Bourg s/Chatelet	13 420	8 755	7 220	609		
Chaux	151 760	41 650	73 760	536	249	25 400
Etuefont	196 220	91 795	99 420	6 606		
Felon	25 540	10 075	14 420	919		
Giromagny	502 620	159 840	243 020	2 269	1 303	94 650
Grosagny	53 220	18 330	22 720	1 375		
Lachapelle s/Chaux	67 660	23 220	36 260	225		
Lachapelle S/Rgt	93 780	25 905	38 200	1 296		
Lamadeleine	5 780	1 270	6 380	57	8	560
Lepuix	155 660	73 735	70 580	1 026	699	22 050
Leval	38 720	7 735	13 280	1 140		
Petitefontaine	31 120	16 695	18 100	690		
Petitagny	29 580	20 745	17 660	1 062		
Riervescemont	15 040	2 150	9 340	37		
Romagny	27 360	0	20 800	1 125		
Rougegoutte	100 340	41 210	84 720	1 301	340	31 260
Rougemont le Château	206 320	52 100	94 020	7 392		
St Germain le Chatelet	52 820	24 075	29 800	2 152		
Vescemont	102 640	40 785	41 560	1 062		
TOTAUX	2 012 880	715 200	1 038 500	33 785	2 879	192 590

COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

Communes	Poids en KG			Déchèterie		
	OM	Verre	Collecte sélective	Nombre d'apporteurs		Poids
				Fixe	Semi fixe	Semi fixe
Champagney	395 020	193 130	230 340	72	8 530	1 520 935
Clairegoutte	34 180	16 685	28 320	2		
Echavanne	24 720	13 365	12 400	1		
Errevet	28 220	20 290	15 160	6		
Frahier	147 400	48 035	87 000	16		
Frédéric Fontaine	40 000	10 435	26 900	4		
Plancher Bas	188 030	97 560	118 480	91		
Plancher les Mines	98 300	32 620	66 380	35		
Ronchamp	347 720	114 250	220 300	44		
TOTAUX	1 303 590	546 370	805 280	271	8 530	1 520 935

Poids collectés par communauté de communes

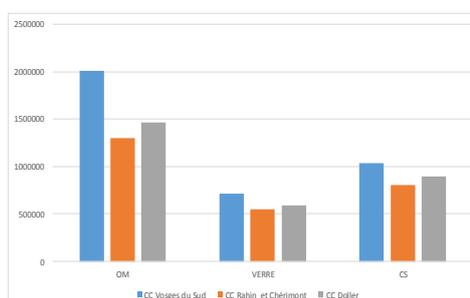
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH

Communes	Poids en KG			Déchèterie		
	OM	Verre	Collecte sélective	Nombre d'apporteurs		Poids
				Fixe	Mobile	Mobile
Dolleren	40 500	17 205	25 780	275	464	40 300
Guewenheim	167 420	68 075	103 060	1 214	659	40 220
Kirchberg	68 860	29 750	39 000	647	580	
Lauw	83 380	51 485	63 640	1 359	361	22 290
Masevaux	510 500	176 665	278 620	2 889	1 452	118 750
Mortzwiller	70 220	11 840	32 500	612	95	1 740
Niederbruck	41 220	18 595	21 840	488	202	
Oberbruck	36 520	22 045	37 300	353	354	27 060
Rimbach	39 520	23 810	31 040	330	546	24 440
Sentheim	188 400	67 485	116 180	1 597	724	48 060
Sewen	41 400	26 210	21 340	295	535	
Sickert	31 720	9 805	20 760	307	251	13 560
Soppe le Bas	66 860	32 815	41 620	773	221	22 110
Soppe le Haut	47 740	19 395	29 400	853	141	
Wegscheid	32 060	13 920	30 020	253	319	38010
TOTAUX	1 466 320	589 100	892 100	12 245	6 904	396 540

Récapitulatif 2022

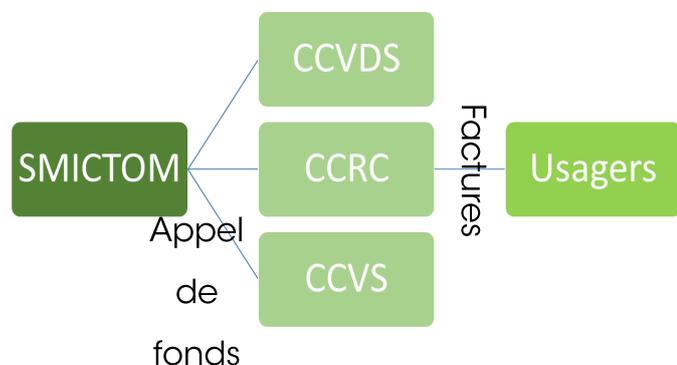
Communes	Poids en KG			Déchèterie		
	OM	Verre	Collecte sélective	Nombre d'apporteurs		Poids
				Fixe	Mobile / semi fixe	Mobile / semi fixe
CC Vosges du Sud	2 012 880	715 200	1 038 500	33 785	2 879	192 590
CC Rahin et Chérimont	1 303 590	546 370	805 280	271	8 530	1 520 935
CC Doller	1 466 320	589 100	892 100	12 245	6 904	396 540
TOTAL	4 782 790	1 850 670	2 735 880	46 301	18 313	2 110 065

Répartition des tonnages en fonction des CC



La redevance incitative

Principe de facturation depuis sa mise en place le 1er janvier 2012:

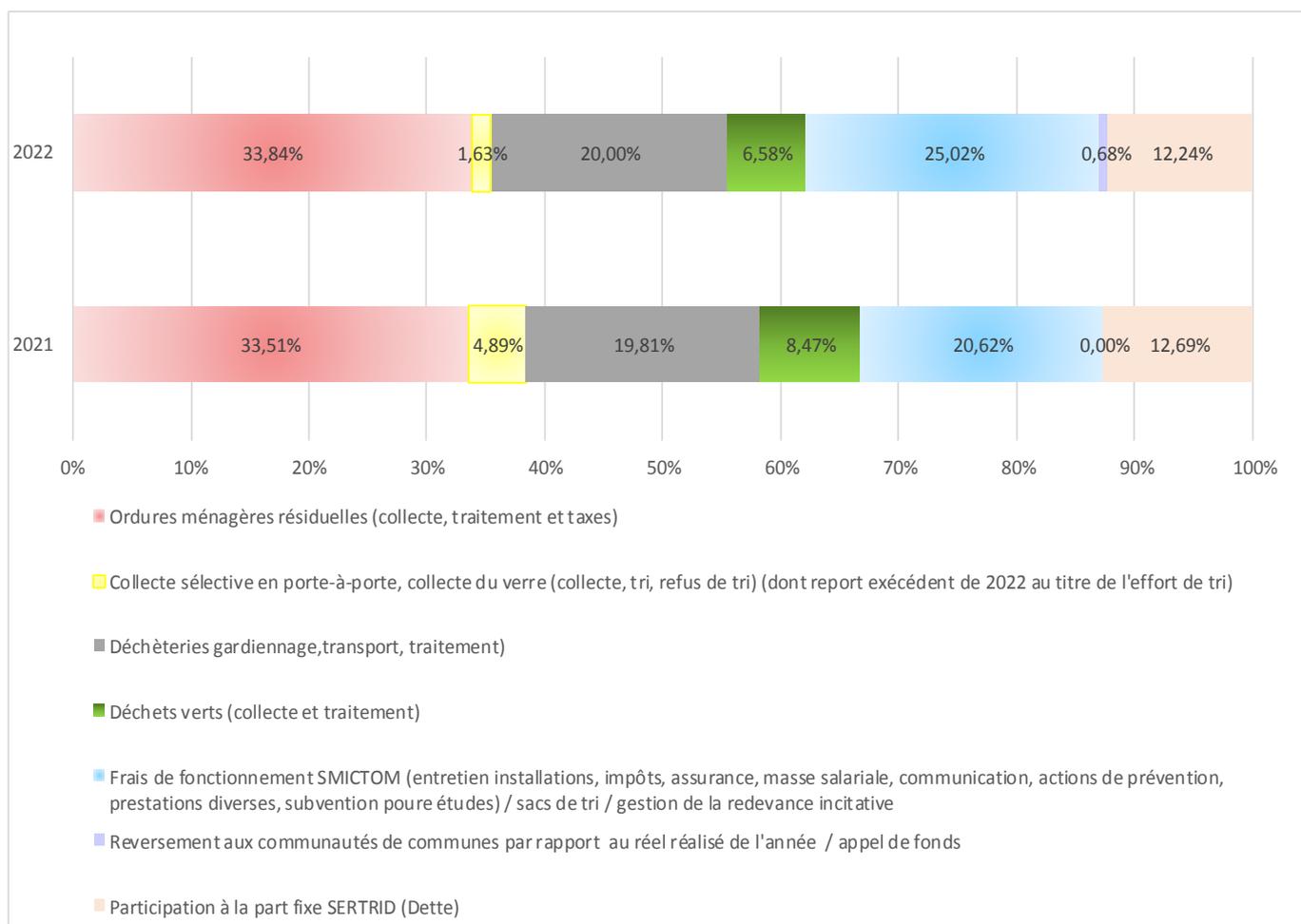


Chaque Communauté de Communes applique ses propres tarifs de redevance en conformité avec le règlement de redevance du SMICTOM. La redevance est basée sur 3 critères :

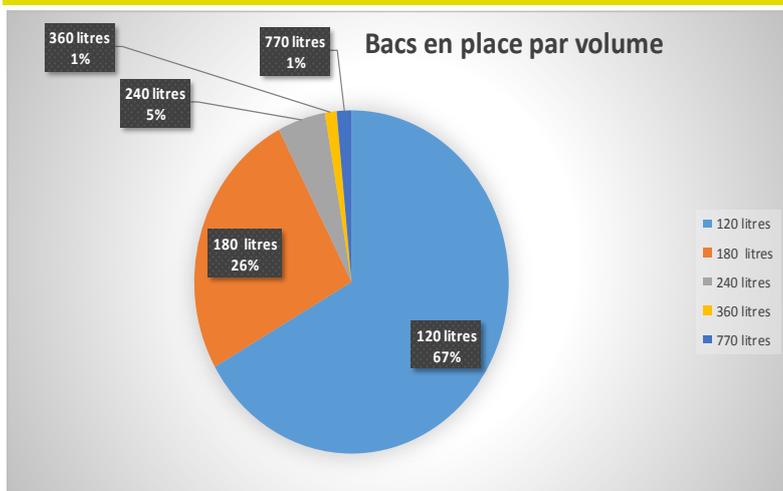
- une part usager,
- une part au volume,
- une part variable à la levée (avec un seuil minimum de 12 levées par an.

Part de chaque service sur une facture de redevance incitative du SMICTOM en 2022 et évolution par rapport à 2021

(en euros TTC, soutiens financiers et recettes déduites, sur la base du réalisé au 31/12/2022 pour les appels de fonds aux Communautés de Communes)



La redevance incitative



Nombre de bacs en place au 31 décembre 2022 : 17 446

Grille de dotation : elle est basée sur le nombre de personnes au foyer (sans aucune dérogation possible).

120 L : 1 ou 2 personnes

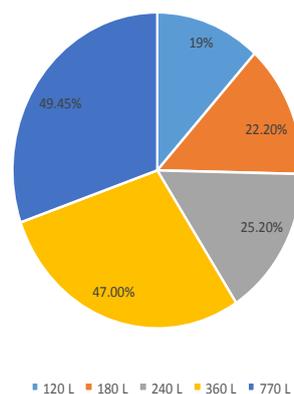
180 L : 3 ou 4 personnes

240 L : 5 personnes et +

360 L et 770 L : Professionnels, Immeubles dotés en collectifs...

Taux de présentation moyen des bacs d'ordures ménagères en 2022

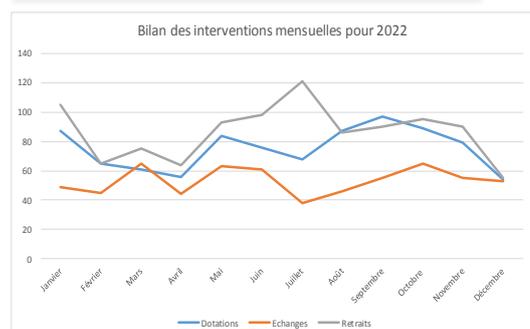
TAUX DE PRESENTATION PAR TAILLE DE BAC



Gestion des usagers en 2022 :

- 14 830 appels reçus
- 1 030 justificatifs traités
- 935 visiteurs au SMICTOM
- 2 129 emménagements enregistrés
- 2 464 déménagements enregistrés
- 922 rouleaux distribués au SMICTOM et 45 000 rouleaux distribués aux Mairies

Les interventions TERRAIN :



Sur l'année 2022 :

- 903 dotations
- 639 échanges
- 1 037 retraits

En 2022, environ **288 interventions ont été évitées**. Lors d'un déménagement sur notre secteur, afin d'éviter un retrait du bac à l'ancienne adresse puis une mise en place à la nouvelle, nous proposons à l'utilisateur de prendre son bac. Dans ce cas, une étiquette est envoyée à la nouvelle adresse pour être collée à l'arrière du bac.

Les dépenses / recettes 2022 — les recettes

Le SMICTOM a signé différentes conventions avec des éco-organismes (*société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché*). Ceux-ci reversent différents soutiens pour la mise en place de filières de collecte sur notre territoire.

Eco organismes	But	Montant des soutiens 2022 réel
CITEO	collecte sélective (encaissé en 2021 pour l'année 2021)	795 836.40 €
ESR	collecte des D3E , ampoules, néons et extincteurs	21 157.86 €
ECO DDS	collecte des déchets toxiques	4 414.63 €
ECO MOBILIER	collecte des meubles	19 562.61 €
COREPILE	collecte des piles	0 €
ECO TLC	collecte des vêtements	3 952.10 €

Matériaux	Montant des recettes 2022
Métaux déchèteries	69 667.78 €
Batteries	1 778.03 €
JRM	27 958.26 €
PCNC	66 758.85 €
Tétra PCC	326.60 €
ACIER	17 566.77 €
ALU	11 856.26 €
PET Clair	116 271.10 €
PET foncé	14 986.42 €
PE PP PS	23 154.64 €
Films	20.00 €
VERRE	44 533.78 €

Les recettes viennent directement en déduction des dépenses.

Les dépenses / recettes 2022 — Coûts de gestion des déchets

	Coût à la tonne	Evolution de 2020 à 2021
Ordures ménagères (OM)		
- Collecte	164.97 € net/t (<i>moyenne</i>)	- 0.64 %
- Transport (depuis quai Danjoutin)	8.80 € net/t	12.50 %
- Traitement (TGAP incluse)	101.20 € net /t	1.09 %
Coût total OM	266.40 € net/t (sans transport)	
Encombrants		
-Transport	40.40 € net/t	25.97 %
-Traitement (TGAP incluse)	101.20 € net/t	1.09 %
Coût total Encombrants	127.62 € net/t	
Déchets verts	66€ net/t	0 %
Participation part fixe SERTRID (dette)	516 422 euros au titre de l'année 2022	

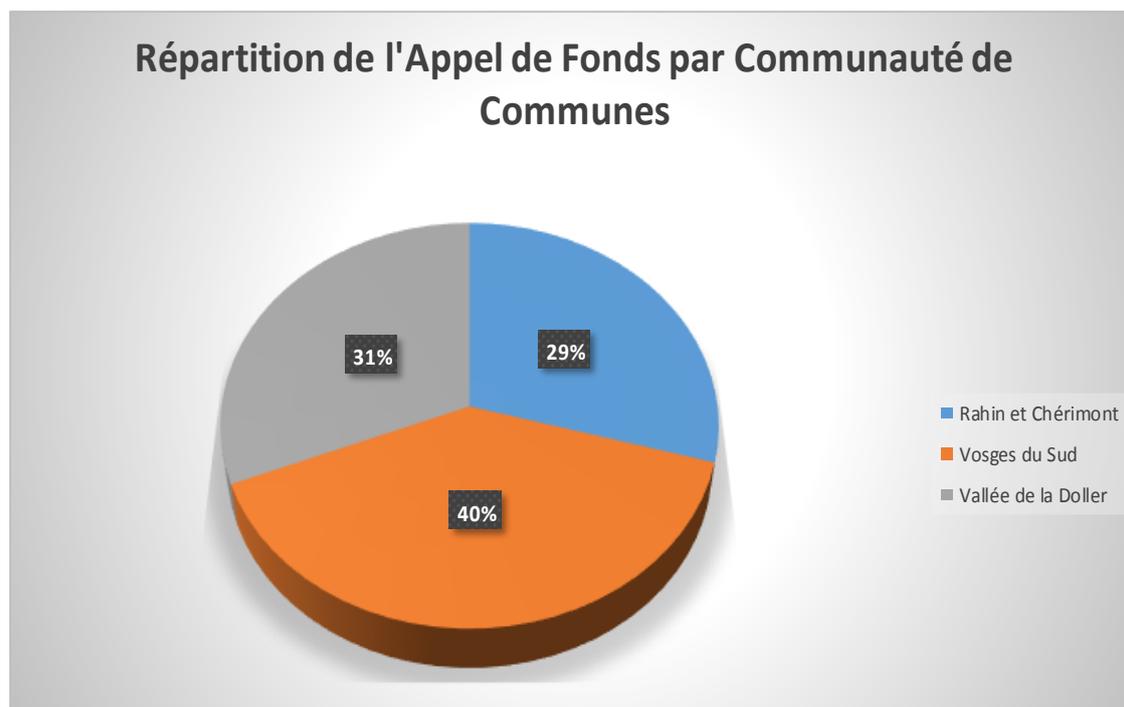
	Coût de transport et traitement à la tonne	Evolution de 2021 à 2022
Gestion déchèterie fixe (forfait mensuel)	23 738.21 € net/mois	5.81 %
Gestion déchèterie mobile (forfait mensuel)	21 945.48 € net/mois	5.81 %
Carton	61.06 € net/t	5.81 %
Bois	87.03 € net/t	5.81 %
Gravats	15.31 € net/t	9.66 %
Placoplâtre	131.09 € net/t	5.81 %
Huisseries	234.21 € net/t	5.81 %
Métaux	33.99 € net/t	5.81 %
Déchets toxiques (TGAP Incluse)	1 997 € net/t (<i>prix moyen</i>)	5.81 %
Branchages	57.19 € net/t	5.81 %

	Coût de collecte à la tonne	Coût de tri à la tonne
Collecte sélective	264.06 net/t	210.56 € net/t
VERRE	65.02 € net/t	-

Les dépenses / recettes 2022— bilan financier 2022

Participation des Communautés
de Communes (Appel de fonds) :

4 623 424.40 €



En complément, le SMICTOM a reversé aux Communautés de Communes la somme de 3 880.45 euros au titre des régularisations de l'année 2021

Compte administratif 2022:

Résultats de fonctionnement :

Recettes : 6 078 758.18 €

Dépenses : 5 952 255,83 €

Excédent : 126 502.35 €

Résultats d'investissement :

Recettes : 493 633.85 €

Dépenses : 635 813.14 €

Excédent : - 142 179.29 €

Reste à réaliser : - 286 110.82 €

Excédent global de clôture : 2 580 909.41€

L'excédent de fonctionnement intègre la somme de 380 000 euros de garantie financière pour la décharge jusqu'en 2031. Cet excédent est aussi utilisé en fonds de roulement en cours d'année pour le paiement des prestataires afin de ne pas recourir à l'emprunt et ce dans l'attente du paiement des appels de fonds par les communautés de communes et des

Budget primitif 2023 (et crédits reportés) (en €)

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 8125 447.53
012	Charges de personnel	492 000
65	Autres charges de gestion courante	39 550
66	Charges financières	11 050
67	Charges exceptionnelles	29 000
68	Dotations Provisions semi-budgétaire	382 373
042	Opérations d'ordres entre sections	368 683
	TOTAL	8 148 103.53

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits du service des domaines et ventes diverses	28 500
74	Dotations, subventions, participations	5 520 404.12
75	Autres produits de gestion courante	13 004
77	Produits exceptionnels	-
13	Atténuation de charges	-
002	Excédent de fonctionnement report	2 580 909.41
042	Opérations d'ordres entre sections	5 286
	TOTAL	8 148 103.53

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	32 623
20	Immobilisation incorporelles	120 000
204	Subventions équipements versées	25 000
21	Immobilisations corporelles	1 713 259.53
040	Opérations d'ordres entre sections	5 286
	TOTAL	1 896 168.53

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
001	Excédent d'Investissement	1 506 512.84
10	Dotations	20 972.69
13	Subventions d'investissement	-
024	Produits de Cessions	-
040	Opérations d'ordres entre sections	368 683
	TOTAL	1 896 168.53

Programme Local de Prévention des Déchets (PLP)

Le SMICTOM a renouvelé son PLP triennal le 24 février 2022.

Un nouveau programme d'actions a donc été défini pour la période 2022-2024 :

- ⇒ Orientation forte et prioritaire sur la gestion et valorisation des biodéchets qui sera mis en place au 1^{er} janvier 2023 et sur la réduction des déchets verts / branchages, principal levier de réduction des DMA (distribution de compost, opération de ventes de composteurs au 1/3 du prix, broyage de branchages...),
- ⇒ Communication prioritairement sur la thématique des biodéchets et déchets verts (guide biodéchets, fiches pratiques, ateliers...),
- ⇒ Développement des actions de réemploi grâce à la Zone de Gratuité, aux partenariats avec des associations locales, des Gratiférias, au module de don du site internet,
- ⇒ Poursuite des opérations d'accompagnement, de sensibilisation, de communication, sur les thématiques plébiscitées par les associations, les communes et les usagers

Bilan des moyens humains et financiers

Bilan actions 2022	ETP de l'équipe	Charges internes	Dépenses réalisées
<i>Rédaction du rapport annuel</i>	5	2391,57	0,0
<i>Eco-exemplarité</i>	1	478,3	2200,0
<i>Suivi des indicateurs</i>	12,5	5978,9	3720,0
<i>Communiquer en toute transparence</i>	39,5	18893,4	14065,0
<i>L'offre et les acteurs économiques</i>	1	478,3	0,0
<i>Mobilisation du territoire pour une consommation durable</i>	7	3348,2	2652,0
<i>Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire</i>	4	1913,3	1250,0
<i>Promotion de l'allongement de la durée de vie des produits : réemploi, réparation, réutilisation</i>	24	11479,5	15597,0
<i>Gestion et valorisation des biodéchets</i>	6	2869,9	15326,0
TOTAL	100	47831,4	54810,0

Programme Local de Prévention des Déchets (PLP)

Matrice 2021

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux.

La matrice est alimentée par des données comptables.

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Tableau de synthèse	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Gestion du passif	Textiles	
Coût complet		171 126	1 308 731	1 222 450	318 110	39 364	1 978	
Coût technique	2 078 891	131 150	1 130 628	1 136 622	311 916	38 192	1 977	4 829 375
Coût partagé	2 062 496	112 064	429 110	1 080 115	311 916	38 192	-2 005	4 031 889
Coût aidé HT	2 042 750	111 683	427 386	1 074 712	310 655	27 534	-2 032	3 992 687
TVA acquittée	137 696	9 292	112 913	92 677	19 878	3 760	102	376 319
Coût aidé TTC	2 180 446	120 975	540 299	1 167 388	330 533	31 294	-1 930	4 369 006
Financement déchets								4 567 381

PLP - les actions 2022

- Eco-exemplarité



Depuis 2016, le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne s'associe aux opérations de nettoyage de la nature réalisées dans les communes,

Le SMICTOM met gratuitement à disposition des sacs prépayés, des sacs de tri et des kits de nettoyage avec pinces à déchets et gants pour le ramassage des déchets. Ces sacs sont collectés et pris en charge financièrement par le SMICTOM une fois l'opération de nettoyage terminée.

oyage terminée.

- Communiquer en toute transparence

Depuis septembre 2021, le SMICTOM se déploie à nouveau en milieu scolaire et périscolaire. Au programme: des animations sur le gaspillage alimentaire, le compostage, le tri des déchets...

De janvier à juin 2022, ce sont plus de **20 interventions** qui auront été effectuées dans les écoles du territoire du SMICTOM. Une exposition interactive sur le 0 déchet a également permis de sensibiliser **5 classes**.



Une communication spécifique a été mise en place dans le cadre du tri à la source des biodéchets:

⇒ **214 guides sur le compostage** et le jardinage au naturel remis lors de la distribution des composteurs,

⇒ **20 000 guides sur le tri des biodéchets** remis à tous les foyers,

⇒ **3 pages** spécifiques créées sur le site internet,

⇒ création d'un compte SMICTOM sur facebook et instagram .

Dans le cadre de l'appel à projet du tri à la source des biodéchets, le SMICTOM a mis en place des stands et des ateliers sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement , 2 stands ont permis de sensibiliser **30 personnes**.

- Mobilisation du territoire pour une consommation durable

Pour faire suite à la vente de kits 0 déchet qui a été plébiscité par les usagers, le SMICTOM a voulu offrir la possibilité aux usagers d'acheter un kit permettant de fabriquer soi-même des produits cosmétiques (shampooing solide et dentifrice en poudre), naturels et certifiés bio, à tarif préférentiel puisque le SMICTOM prend à sa charge 50 % du coût.

20 kits ont été vendus en 2022.



PLP - les actions 2022

- Promotion de l'allongement de la durée de vie des produits

L'association d'insertion ACE qui gère la ressourcerie à la déchèterie de Champagny a collecté **22.5 Tonnes d'objets** qui ont ainsi été détournés de l'incinération.

853 livres ont trouvé une seconde vie grâce à l'association Recyclivre et leur revente à petits prix sur le net.

La Zone de Gratuité mise en place à la déchèterie d'Etueffont en 2021 s'est agrandie et comprend désormais un espace « bricolage » qui complète l'espace « maison » et l'espace « livres ».

5.9 Tonnes d'objets ont été récupérées en 2022.

Des bornes pour la collecte du textile et linge de maison ont été mises en place par l'association AEAL dans 16 communes du SMICTOM, permettant la collecte de **5 Tonnes** qui s'ajoutent aux **158 Tonnes** collectées par le Relais Est.



- Gestion et valorisation des biodéchets

163 composteurs (y compris lombricomposteurs) ont été vendus en 2022 lors de l'opération annuelle et **51 composteurs** l'ont été au SMICTOM. Ces composteurs sont vendus à tarifs préférentiels puisque le SMICTOM prend à sa charge les 2/3 du coût.



3 opérations de distribution de compost gratuit ont eu lieu en 2022 sur les sites des déchèteries fixes et mobiles.

367 personnes ont pu récupérer chacune 50 l de compost.

SMICTOM ZONE SOUS- VOSGIENNE

Adresse :
40 B Avenue Jean Moulin
90 110 ROUGEMONT LE CHATEAU
Téléphone: 03 84 54 69 44
Fax: 03 84 22 28 49
Mail : secretariat.smictom-zsv@orange.fr
Site internet : www.smictom-zsv.fr



Rejoignez nous sur



En application Code général des collectivités territoriales—art.D2224-1, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice . Chaque Président d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin. Ce document doit être disponible en lecture dans sur les sites internet des communes de l'EPCI. L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué à l'information. Ainsi, le rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.

ecosystem
recycler c'est protéger

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits

ALIAPUR
COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

**ECO
DDS**

Corepile

CYCLEVIA

Re_fashion

ecomaison

EcoLogic

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

**FRANCE
RELANCE**

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**